

25^c

Journal du Lot

25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Et maintenant la responsabilité va passer des ministres aux députés. Voteront-ils les projets Chéron ? Ou laisseront-ils la crise prendre une tournure tragique ?

Donc, le projet chéronien est déposé.

Notre grand Argentier sans argent avait d'abord reçu la solennelle approbation des ministres en conseil, puis les félicitations émus de M. Paul-Boncour !

« Il n'y a vraiment pas de quoi » répondit-il avec la pudique rougeur d'une vertu qui sait toutes les raisons qu'elle a de n'être pas très fière. Puis il s'en alla remettre aux bras frémissants de M. Malvy le monstre informe dont il s'agit de faire un budget.

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur. Et notre malheur, hélas ! passe notre espérance ! Nous attendions quelque chose de laid. Ce qu'on nous apporte est affreux. Une espèce de paquet d'épines piquant de partout avec ses pointes hérissées qui nous rentrent dans la chair !

Aggravations d'impôts, majorations de taxes, accroissements de droits. Et allez donc ! Pour nous consoler, on appelle ça des « ajustements » !... Ajustements à quoi, Seigneur ? Pas à nos désirs, en tout cas ! Ni à la mesure de nos ressources !

« Ils chantent », disait un lointain prédécesseur de M. Chéron, « ils chantent, donc ils payeront ! ». Je ne sais pas si l'on payera. Mais je n'entends pas chanter !

Et pourtant ! Toutes ces plaintes ne résolvent pas la seule question qui se pose. Faut-il le voter ?

Le moment n'est pas de discuter autour et alentour ; de savoir si c'est la faute à Voltaire ou à Rousseau, si M. Paul-Boncour a bien ou mal fait de consulter les syndicats de fonctionnaires, s'il a ainsi affaibli ou fortifié l'autorité de l'Etat, si lesdits syndicats de fonctionnaires ont fait preuve de dévouement civique ou d'égoïsme renforcé, si l'on pouvait économiser plus et imposer moins ou imposer moins et économiser plus, si l'équilibre est parfaitement assuré...

Sur toutes ces hypothèses on aurait sans doute beaucoup d'observations utiles à présenter. Mais ce qui n'est assurément pas une hypothèse, ce qui est une certitude absolue, c'est que, à défaut de ce projet, il faudra en voter un autre. S'il devait être meilleur, on devrait ne pas hésiter. Mais il ne pourrait être que beaucoup plus mauvais et beaucoup plus dur encore ! Comme la situation se serait aggravée, comme le péril financier serait plus grand, il faudrait recourir à des procédés plus rigoureux, ou les dispositions budgétaires et économiques seraient cette fois appuyées par des restrictions politiques...

J'essaie de me faire comprendre par des euphémismes !... Les fonctionnaires eux-mêmes, dont la pression aurait contribué à renverser ce ministère, ne tarderaient sans doute pas à s'en repentir.

Il n'y a pas à se faire la moindre illusion à cet égard, ce projet de budget constitue certainement le dernier appel aux procédés réguliers, la dernière tentative de faire face au mal par des moyens classiques et normaux — au moins quant à leur nature.

Après les propositions de M. Henry Chéron, ou plutôt, à défaut d'elles, nous entrerons dans une ère d'exceptions avec tout ce qu'elles peuvent comporter de surprises, de contraintes et d'arbitraire...

Gare alors à ceux qui auraient cru remporter une belle victoire en faisant repousser ces projets ! Leur enthousiasme ne durerait pas longtemps et ils ne seraient pas longs à s'en mordre les poings !...

Combien de gens, d'ailleurs, semblent avoir perdu la boussole ! Les hommes qui se coulent les plus sérieux entrent tout à coup dans une espèce de délire et se mettent à soutenir les plus extravagantes théories.

Un de mes confrères, qui passe pour exprimer les opinions politiques de « l'Union des Intérêts Economiques », écrivait hier une sorte d'apologie du

déficit. Ou quelque chose d'approchant !

Subitement, il a découvert qu'après tout le déficit n'est pas une chose si effrayante que ça ! On a tort de s'en faire un épouvantail ! Il écrit sans frémir : « L'Etat ne peut-il vivre avec un déficit ! ». Mais si, il peut vivre avec le déficit, jusqu'à ce qu'il en meure ; comme mon confrère pourrait très bien vivre avec une artère ouverte, jusqu'à ce que l'hémorragie l'ait vidé de tout son sang.

« Il n'y a pas de grand seigneur sans dette », ajoute-t-il avec une desinvolture élégante qui vous a un petit air dix-huitième siècle tout à fait distingué. Outre que nous ne sommes pas obligés de ressembler aux « grands seigneurs », c'est un souvenir peu encourageant car on sait où cette pratique du déficit les a conduits, eux et leur régime !...

A la vérité, on ne trouve nulle part aucune proposition raisonnable et c'est la vraie force du projet gouvernemental qu'il ne se heurte de tous côtés qu'à des négations...

Bien sûr, il faudra du courage pour le voter. Nous verrons qui a la majorité au Parlement : les courageux ou... les autres.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

UN MOIS CHARMANT

Janvier est peut-être un mois charmant pour les gens qui reçoivent des cadeaux à son début, mais il ne l'est vraiment que pour eux seuls. Ceux qui donnent les étrennes le trouvent ennuyeux et coûteux et, à un autre point de vue, tout le monde est d'accord pour le déclarer le plus morose de tous. Il n'a pas souvent, en effet, ces belles journées froides dont décembre s'ensoleille fréquemment ; ordinairement s'il fait froid, il pleut et vente, le ciel est gris et la terre boueuse.

Pourtant, il est vrai que durant cette période morose, les traditions ont multiplié les réjouissances. Il y a d'abord le jour de l'an et ce gros seigneur compte pour quelque chose, ne fût-ce qu'à notre bourse. Puis, c'est le 3, la Sainte Geneviève, patronne de Paris qui ne pense plus guère à célébrer sa fête. L'Épiphanie l'intéresse davantage. Jadis, les boulangers n'y trouvaient d'ailleurs pas leur compte car ils s'abritaient jusqu'à la guerre une coutume très ancienne d'après laquelle ils offraient ce jour-là à leurs clients la galette qui leur permettait de « tirer les Rois ».

Ensuite, chez nos amis les Belges et dans une partie de la Flandre française, c'est la coutume du « lundi perdu ». On appelle ainsi le lundi suivant le jour des Rois. Il est perdu pour les ouvriers qui ne travaillent pas et qui se promènent de cabaret en cabaret pour y recevoir des étrennes. Il est de principe que tout client d'un estaminet peut y venir boire gratuitement la première tournée. Chacun ensuite paie la sienne et l'on s'en va recommencer parler.

Si nous ne craignons pas de paraître sévères nous dirions qu'en France le « lundi perdu » a été en honneur longtemps, toutes les semaines chez un grand nombre d'ouvriers et est encore pratiqué par certains.

Le 15 est la fête des chaudronniers qui ont pris Saint-Maur pour patron. C'est bien l'occasion de rappeler que cette corporation est peut-être la plus ancienne de notre histoire industrielle. Ses statuts datent de Charles V. Jusqu'au jour de l'abolition des maîtrises et des jurandes, sous Turgot, il fallait, pour être reçu maître chaudronnier justifier d'un apprentissage de six ans et payer 600 livres ; le brevet coûtait en outre 110 livres. Et on dit que les temps sont durs aujourd'hui !

Le 16 est la Saint-Bon, fête des potiers ; le 17, la Saint-Antoine, patron des vanneriers, des bouchers et charcutiers et des faïenciers. Le 21, c'est la Sainte-Agnès, patronne des filles à marier et le 22 la Saint-Vincent, patron des vigneronnes. Dans la plupart des pays vignobles, cette fête est très en honneur. Le matin, les vigneronnes vont à la messe, le soir on se réunit pour jouer au cartes en vidant quelques bonnes bouteilles ; parfois même la jeunesse organise un bal. Le bon saint est demeuré cher aux ouvriers de la vigne qui n'oublient ni son nom ni la vieille chanson :

Buvons à la Saint-Vincent, buvons, Mes compagnons ; Mais qu'à l'avenir il veuille Un peu mieux sur nos treilles, Et guérisses nos raisins Sans attendre le médecin.

Enfin, le 28 est la Saint-Charlemagne, patron des collègions, qui l'attendent avec impatience, sachant bien que le menu de leur dîner sera plus copieux et plus recherché ce soir-là.

Marcel FRANCE.

Informations

Les projets financiers

Les projets financiers consistent à la fois dans la proposition de 5.326 millions d'économies et dans des mesures d'aménagement fiscal dont le produit est évalué à 5.453 millions.

Ainsi se trouve équilibré le budget de 1933 avec une marge de sécurité de 238 millions.

Les économies

Les économies portent pour 2.032 millions sur la dette viagère, qui s'était élevée au chiffre formidable de 12.200 millions.

Il s'agit de corriger des abus résultants de cumuls ou de réviser des pensions pour maladie accordées à des hommes qui n'ont pas fait de service militaire ou de corriger des mesures législatives auxquelles les Finances de la France ne peuvent plus faire face.

Les pensions de la loi du 31 mars 1919 sont respectées.

Les pensions

On supprime la pension des veuves de guerre remariées. On demande aux anciens combattants le recel de 50 à 55 ans et de 55 à 60 ans de l'âge de la retraite attachée à la carte du combattant, dont le principe est maintenu. Mais on leur accorde l'autorisation annuelle d'une loterie de la Reconnaissance nationale, qui sera organisée par l'Office national des mutilés et combattants devant un Office unique.

Les fonctionnaires

Il a semblé équitable de demander aux agents des services publics de participer à l'effort d'allègement auquel vont concourir tous les Français.

Ce n'est pas dans une modification aux échelles de traitements qu'on recherchera une économie durable, mais dans la suppression de tous les emplois qui ne correspondent pas à une absolue nécessité. Cette suppression aura lieu en deux années.

C'est à titre provisoire et exceptionnel que, pour l'année 1933, un sacrifice est demandé aux agents en activité. Ce prélèvement n'atteint pas les petits fonctionnaires dont le traitement est de 12.000 fr. et au-dessous. Pour le surplus, il est progressif selon l'échelle qui avait été établie sous le gouvernement précédent.

Ainsi les fonctionnaires supportent, en 1933, leur part de l'effort général.

Les dépenses militaires

Sur les indemnités civiles et militaires, qui s'élevaient à 3.500 millions, le gouvernement prévoit une économie de 600 millions, elle sera réalisée, conformément à la loi de 1919, par décrets contresignés par le président du Conseil, le ministre des finances et les ministres intéressés.

Au Sénat

Dès l'ouverture de la séance, M. Jeanneney, président, prononce le discours d'usage et a procédé à l'installation du bureau.

M. Jeanneney est très applaudi et le Sénat vote l'affichage de son discours présidentiel.

A la Chambre

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre décide de renvoyer à la commission des Finances le projet de loi portant ouverture du douzième provisoire contenant les dispositions de redressement budgétaire.

La Chambre discute ensuite le projet de loi portant amendement.

Plusieurs articles du projet sont adoptés. Les effets de la loi s'appliquent aux faits remontant au 1^{er} janvier. La suite de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

La Caisse nationale d'épargne

Du rapport sur le budget de la Caisse nationale d'épargne, présenté par M. Ernest Laffont, il est intéressant de retenir trois chiffres.

Les arrérages et primes d'amortissement des valeurs appartenant à la caisse, ont produit 994 millions. Les intérêts servis aux déposants ont absorbé 678 millions et l'excédent des recettes sur les dépenses s'est élevé à 273 millions.

Ainsi la caisse possédait environ 37 milliards, dont la Caisse des dépôts et consignations a la gestion.

Le Japon et les Soviets

Le 13 décembre 1932, le ministre japonais des affaires étrangères remit à l'ambassadeur de l'U. R. S. S., à Tokio, M. Troianowski, une note verbale contenant la réponse du Japon à la proposition faite par M. Litvinof, le 31 décembre, au nom du gouvernement soviétique.

Le gouvernement japonais considère que le moment opportun pour la conclusion d'un pacte de non-agression n'est pas encore mûr et trouve préférable de s'occuper de la solution des différentes questions dans les relations entre les deux pays.

Le conflit sino-japonais

Le Comité des dix-neuf chargé par la S. D. N. d'étudier le conflit sino-japonais s'est réuni lundi sous la présidence de M. Hyman.

Sir Eric Drummond, secrétaire général de la S. D. N., a fait un exposé des conversations qu'il a eues récemment avec les délégués chinois et japonais à Genève.

Dans la discussion qui a suivi, sir John Simon, secrétaire au Foreign Office, s'est montré particulièrement ferme et a déclaré que le moment était venu d'arriver à une solution pour laquelle il est indispensable d'obtenir l'adhésion des deux parties en cause au projet de résolution issu des récents entretiens entre sir Eric Drummond et les représentants japonais.

EN PEU DE MOTS...

— La presse allemande proteste contre l'intention d'ouvrir prochainement à Berlin, une exposition rétrospective d'art belge.

— On est sans nouvelle de l'aviatrice Lady Bailey, qui tentait de battre le record Londres-Le Cap. Des recherches sont effectuées dans le Sahara.

— M. Pouxviel, 64 ans, conduisant une charrette de bois, a été heurté par le tramway de Valence à Montaigne-du-Quey. Il a été tué.

— Mme veuve Etard, demeurant à Clairfontaine, a fêté son 104^e anniversaire.

— A Nancy, la banque Renaud, qui avait fermé ses guichets, a déposé son bilan.

— Une jeune employée de magasin, Mlle Hélène Tafforeau, 20 ans, avait mangé des coquillages. Elle fut prise d'un violent malaise et succomba.

— Un tremblement de terre a été ressenti en Angleterre. Bien qu'on ait eu à déplorer aucun dégât sérieux, une vive alarme a été provoquée parmi la population.

ANECDOTES SOVIÉTIQUES.

L'ironie n'a pas disparu du pays des Soviets. Mais c'est une ironie amère, et d'ailleurs précieuse, car elle nous donne une idée sans doute plus exacte de la situation actuelle en U. R. S. S. que bien des enquêtes scientifiques. Voici quelques-unes des anecdotes qui circulent actuellement à Moscou :

Un paysan va à l'église et il rencontre en chemin un communiste. Celui-ci lui demande ironiquement à qui, maintenant, s'adressent ses prières. Le paysan, effrayé, répond : « Je prie pour les Soviets ». Mais le communiste poursuit ses questions : « Et autrefois ? Tu priais pour le tzar ? » Le paysan est obligé de reconnaître : « Oui, fait-il, je priais pour le tzar ». « Eh bien ! fait l'autre, tu sais ce qui lui est arrivé, au tzar ? » Alors le paysan : « C'est justement pour cela que je prie maintenant pour les Soviets ! »

Le bruit court qu'on va construire à Moscou un nouveau grand magasin de dix étages où il n'y aura pour servir la clientèle qu'un seul employé en tout et pour tout. Cet employé se tiendra à la porte et dira à tous les clients : « Pas de marchandises... pas de marchandises... »

Quatre chênes.

L'annonce faite qu'on allait planter un chêne dans les jardins du Trocadéro, à la mémoire d'Aristide Briand, a permis à certains de se souvenir tout à coup que dans ces mêmes jardins un chêne prospère : celui qui fut dédié, il y a quelques années, au général Pershing.

A l'Hôtel de Ville, l'autre soir, on se posait la question : dans quelle partie du jardin est-il, ce chêne Pershing ? Mais personne ne répondait. Ajoutons que c'est D. Louis Célis, rapporteur des Jardins et Squares, qui a donné avis favorable à la plantation du chêne Briand.

Ajoutons aussi qu'au hasard d'une conversation avec M. des Isnards, conseiller de la Madeleine, celui-ci rappelait qu'aux Champs-Élysées, près du poste de police du Grand-Palais, pousse le chêne Clemenceau. Il atteint déjà une hauteur de près de deux mètres.

Et puis, il y a le chêne Gallieni, au Luxembourg. Et puis... et puis il faut féliciter de son action l'œuvre des Chênes célèbres.

Au premier de ces messieurs !

Branly, dont on a célébré, en petit, mais brillant comité, le jubilé dans le laboratoire que lui a offert l'Institut est, comme chacun sait, le plus modeste des citoyens.

C'est ainsi que le grand savant est, depuis près de cinquante ans, le client d'un petit coiffeur de la rue de Valenciennes.

Il lui demeure fidèle... Périodiquement, il se retrouve d'ailleurs dans sa boutique avec un autre

PAYSAGES QUERCYNOIS

LE BELVÈDÈRE DE BOVILA

L'auto accotée sur le ruban rectiligne de Saint-Matré, nous gravissons le sentier de chèvre qui nous conduit à la butte de Bovila qu'on écrivait dans un acte d'inféodation du 24 décembre 1225 : « Bovillar ».

Après avoir alertement grimpé le raidillon en semant les « poussifs » en chemin, nous voilà sur l'esplanade, et, de ce belvédère, nous dominons des horizons infinis, à l'heure la plus lumineuse du jour.

Devons-nous ajouter que nous étions là, à deux heures de l'après-midi, le lendemain de la Saint-Clair ? L'azur était d'une laiteuse pureté et l'orage de la veille avait avivé la teinte des choses, donnant à l'air une plus grande transparence. Sans un nuage, ce ciel était d'une limpidité, que d'autres qualifieraient méditerranéenne et que nous appellerons « quercynoise ».

Sur ce vaste plateau, pétri d'argiles marnées et de calcaires correspondant au miocène du tertiaire étage, des landes arides étalent, sans discussion de bornage, hélas ! leur monotone blancheur ou leur désespérante grisaille.

Mille détails toutefois rompent cette monotonie : des mamelons tourmentés créés de chênes ou de pinèdes, des danières de cultures où la houle des blés de juin subtilise les caresses d'une brise estivale, de mystérieux boqueteaux, des vallons incurvés, crevassés et profonds d'où monte une fraîcheur reposante et la vigne s'obtient à s'acclimater dans un terrain qui n'est plus le sien à partir de Sautzet et de Cénac.

Vu de loin, le clocher de Bovila provoque l'effet d'un mirage. Avec sa mince silhouette pointant dans l'azur, au-dessus de quelques maisons qui l'archoutent, il revêt une importance qu'il dépouille aussitôt qu'on l'aborde. Et l'on est tout surpris de ne rencontrer qu'une minuscule chapelle et un clocher qui ne doit toute sa vertigineuse prétention qu'à la butte culminante d'où il émerge.

De sa pointe élançée il n'en fouille pas moins les nuages et devient, dans l'orage atmosphère, un dangereux parafoudre. On a là-dessus le récent témoignage de ce brave sonneur qui paya de sa vie son zèle pour le moins inopportuniste, sinon intempestif.

Le paysage à nos pieds, cette vue à vol d'oiseau, dispose à la synthèse. Une poussière de villages où s'étagent à la ronde et à plusieurs portées de fusil, les fermes des édales municipales. Bovila, qui détient mairie, archives, écoles, n'est cependant qu'un village de la commune de Fargues, dont le bourg s'obstine à se cacher dans un repli de terrain.

La « perroquia de Fargas », dont les prés fleurissent, en 1285, vendus au sieur Gouffé, par le seigneur de Guiscard, les terres de Ségos et de Fargues appartenaient, en 1415, à Bertrand d'Orgeuil.

Plus loin, Farguettes dans un oasis de verdure et, plus loin encore le village de Pons, connu jadis sous le nom de domaine du Carla, comportant le travail d'une paire de bœufs, avec maison et château, le tout vendu par le seigneur de la Coste à Jan Gax qui possédait aussi le moulin de Bru, sur le ruisseau de la Baudenque.

Et, là-bas, vers Belaye, tous les anciens domaines de la famille de ce marquis de Guiscard de la Bourlie qui porta au faite de la renommée, sous

client, non mons fidèle, à côté duquel il s'assoit sans songer à le reconnaître...

Cet autre client est M. Nitti, ancien président du Conseil des ministres d'Italie, aujourd'hui en exil.

Constat impossible.

Un brave commerçant parisien apprend que sa femme le trompe, il porte plainte en adultère et donne les indications nécessaires pour faire dresser un constat.

Son avocat va au Parquet pour savoir ce qu'il advient de la plainte.

— Le constat est impossible à faire par le commissaire de police du quartier ! explique l'avocat.

— Pourquoi ? interroge celui-ci.

— Parce que c'est le commissaire de

Louis XIV, la réputation ancestrale de ce Georges de la Bourlie, dont Voltaire disait : « C'est un des plus sages hommes du royaume. »

Au sud, le clocher de Mascayrolles où le fortin de Mathurin Boyé servit de repaire aux garnisons de protestants qui en voulaient à Montcuq, vers 1590.

Et, dans des lointains estompés de brume, la ronde des moulins à vent aux ailes rigides et désarmées. Partout, les genévriers et les broussailles dissimulant gîtes et terriers de sauvages, évoquant la passion de la chasse ou exaltant les instincts et la vertu de la solitude.

A l'infini, par l'éclairage spécial, se profilent, au nord, la chaîne du Quercy dégingolant des moulins de Lamothe-Cassel, et, au sud, les cimes neigeuses des Pyrénées.

Bovila reste toujours l'intéressant belvédère et le point stratégique occupé par la garnison anglaise de Durtfort qui, fortifiée dans l'église, se joignit à la troupe de Roquecor pour s'emparer de Montcuq, en 1345, après avoir fait le sac de Belaye.

Nous aurions tenu à évoquer ce souvenir sur les dalles de la rustique chapelle, mais, ce dimanche, le bon Dieu avait verrouillé sa porte et son périodique desservant officiait ailleurs.

Ernest LAFON.

Notes monographiques. — Bovila appartient à la commune de Fargues, qui comptait, en 1880, une population globale de 649 habitants se décomposant ainsi :

Fargues, 300 ; Farguettes, 229 et Mascayrolles, 120 habitants. Les principaux villages et hameaux sont : Bovila (92 h.), à 2 km. de Fargues ; Laviale (35 h.), à 1 km ; Mascayrolles (17 h.), à 5 km ; Pons (72 h.), à 3 km ; Taxité (54 h.), à 1 km. etc., etc. ; population de 1880 qui a diminué des deux tiers puisqu'elle n'est plus que de 286 habitants.

La superficie totale de la commune est de 1.479 hectares à une altitude moyenne de 261 mètres.

Avant la Révolution, la commune de Fargues appartenait à la subdélégation de Lauzerte et à l'élection de Cahors.

Elle comprenait les paroisses :

1^o de Fargues sous l'invocation de St Pierre (166 h.), fête patronale, le 29 juin ;

2^o de Bovila, sous l'invocation de St Nicolas, (131 h.), fête le 10 septembre ;

3^o de Mascayrolles, sous l'invocation de St Barthélémy, (165 h.), fête le 24 août.

Cette communauté, qui avait donc 462 paroissiens, payait 4.877 livres d'imposition et 209 livres pour ses charges locales.

Pendant la Révolution, Fargues appartenait au canton de Montcuq et au canton de Lauzerte.

En 1880, il y avait 178 électeurs et 12 conseillers municipaux. Il n'y a plus aujourd'hui que 87 électeurs et 10 conseillers.

Les écoles qui sont toujours à Bovila comprenaient alors 38 garçons et 27 filles.

Production agricole : céréales, vin et élevage. Il y avait un certain nombre de moulins à farine.

Avant la Révolution, Bovila était le siège d'un prieuré, non conventuel de l'Ordre de St-Benoît. — E. L.

police qui est l'amant de la femme de votre client.

Education de prince.

On s'inquiète, à la cour de Roumanie, de l'embarras du jeune prince Michel, l'héritier de la couronne.

Un colonel de l'armée roumaine avait été chargé de donner chaque matin au petit et gros Michel des leçons de gymnastique suédoise. Mais l'héritier n'en continua pas moins à grossir dans des proportions inquiétantes.

Aussi bien a-t-on décidé à la cour de Bucarest, de mander sur place un spécialiste suédois. Cette « éducation de prince » devient donc, avant tout, une « éducation physique ».

LE LISBUR.

Chronique du Lot

LE LOT A PARIS

La Société des Cadets du Quercy, qui groupe tous les originaires de l'arrondissement de Cahors et qui fut fondée, il y a 26 ans, par notre illustre compatriote M. Anatole de Monzie, donnera le samedi, 28 janvier 1933, dans le somptueux hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, tout près de la place St-Michel un grand banquet suivi d'un bal de nuit et ce sera pour tous les Caduciens de Paris, et ceux venus de Cahors, qui gardent, si profondément le culte et le souvenir toujours vivant de leur petite patrie, une excellente occasion de raffermir les liens qui rattachent leur grande et intéressante famille à leur terre natale, de servir leurs rangs au milieu de l'hospitalité et tumultueuse cité où se dépense leur activité et d'exercer, dans un domaine précieux ces merveilleuses traditions de groupement et de solidarité qui comptent parmi les plus fortes de la race quercynoise.

En avant donc les Lotois de Cahors, de Figeac ou de Gourdon. La commission des fêtes, qui organise cette brillante manifestation espère que nos chers compatriotes du tout entier Quercy viendront en très grand nombre, prendre leur place au Banquet, où s'avivra l'indéfectible attachement des Lotois pour leur chère patrie d'origine. Prenez donc note dès aujourd'hui de la date, amis connus et inconnus, et sachez bien que le 28 janvier prochain sera pour nous une journée mémorable, qui nous permettra de nous retrouver dans ce joli cadre familial de la grande famille des Cadets du Quercy, à Paris. Le repas sera servi par un de nos amis, de chez nous, M. Louis Amatag, restaurateur des Sociétés Savantes, M. Amatag qui aime notre Société, verra à l'occasion de notre banquet, se surpasser, les mets délicieux qu'il nous servira seront arrosés du fameux vin de Cahors.

Aussi, à pleine voix, je vous lance cet appel : Oui, venez donc Lotois d'où que vous soyez. Venez, fiers Quercylois, venez, fiers sans reproche. Droits comme vos aïeux, fiers comme vos rochers, Taillés superbement en pleine loyauté ! En patois, librement, vous pourrez converser. Soit au bal, soit à part, ou au cours du dîner, Car, certes, il n'est pas mort, ce langage ancestral. Grâce à Ernest Lafon, Mairie et Lagapic qui font une croisée en faveur de sa vie. C'est au cours du bal de nuit, que la nouvelle Reine sera élue aux Cadets du Quercy, les femmes ont le droit de voter. Les compatriotes de passage à Paris, qui désirent assister à notre banquet, n'auront qu'à s'inscrire afin que je puisse retenir leurs places, ou s'adresser au restaurateur M. Amatag en spécifiant bien que c'est pour le Banquet des Cadets. Chers amis, vous pouvez être certain que nous vous réservons le plus aimable accueil. Nous voulons que cette fête soit réussie et elle le sera. Le prix du banquet donnant droit au bal de nuit est de 35 fr.

Antonin LABOUGUE, Secrétaire général des Cadets du Quercy, 63, rue Monge, Paris, 5^e.

La question du blutage

M. Louis Garrigou, sénateur du Lot, a reçu du Ministre de l'Agriculture la lettre qui suit : « Vous m'avez signalé que la fixation du taux maximum de blutage à 66 0/0 établie par décret du 27 septembre dernier soulevait de nombreuses protestations, notamment chez les cultivateurs et petits exploitants qui procèdent aux échanges de blé contre de la farine et du pain. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que par décret du 11 décembre 1932 (J. O. du 13 décembre, p. 12812), l'application des dispositions du décret précité a été temporairement suspendue. « Veuillez agréer... »

Les sangliers

Lundi les membres du « Rallye Ne-graval » avait organisé une battue aux sangliers dans les forêts du Bornaec. L'habile piqueur, M. Tulel, dirigeait la battue, qui fut fructueuse. Deux sangliers du poids de 50 kilos chacun ont été tués. Plusieurs autres ont été aperçus. Mais ils n'ont pu être tirés. Ce sera pour une battue prochaine.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 19
SAMEDI 21 — DIMANCHE 22
(Matinée et soirée)
PROGRAMME
PREMIERE PARTIE
ACTUALITÉS PATHÉ, sonores et parlantes.
UNE ACROBATIE AÉRIENNE, de Michel Détrouyat.
LA FÊTE DE LA GLACE.
AMOUR ET BUSINESS, Comédie.

DEUXIEME PARTIE
Encore un succès et de la galeté
ENLEVEZ-MOI!
d'après l'opérette de Raoul Praxy
et Henry Hallais
mise en scène de Léonce Perret
Une comédie légère, divertissante, pleine de mouvement et d'esprit. Cette œuvre charmante repose tout entière sur les jolies épaules d'une jeune fille blonde et rieuse qui se moque avec entrain des conventions et des préjugés de la société. La pièce est tout légèreté, tout pureté, tout tendresse, comme le cœur de Simone, vraie jeune fille.
Interprétation de premier ordre avec : Jacqueline Francell, Roger Tréville, Arletty, Félix Oudart, Pierre Moreno, G. Jacquet.
Location gratuite ouverte

POUR LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE CAHORS-EST

M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Gouverneur du Crédit Foncier : « Monsieur le Député, « Vous m'avez exposé, au cours de notre récent entretien, et vous m'avez confirmé par votre lettre du 12 janvier courant, tout l'intérêt qui s'attache à ce que la demande de prêt de 1.101.026 fr., formée par le Syndicat d'Electricification de Cahors-Est puisse être acceptée par le Crédit Foncier, au taux actuel de 5,35 pour cent, bien que cette demande excède le chiffre de un million de francs auquel sont momentanément limités nos opérations. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour répondre au désir que vous m'avez ainsi exprimé, tant au nom de M. le Ministre de Monzie et de M. le Sénateur Garrigou, qu'en votre nom personnel, et en raison de ce qu'il s'agit d'un projet d'emprunt qui a reçu l'approbation administrative avant le 31 décembre dernier, j'accepte à titre tout à fait exceptionnel, de présenter cette affaire au Conseil d'Administration de la Société, à la condition que le dossier complet et régulier nous parvienne sans retard. « Pour que cette présentation puisse être plus facilement remplie, j'adresse à notre représentant, à Montauban, les instructions nécessaires pour la transmission immédiate des pièces qui lui ont été déposées par le Syndicat. « Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération. « Signé : LEBLANC. »

Mort d'un maire
On annonce la mort de M. Clerc, maire de Bèlaye, décédé lundi, à l'âge de 65 ans.

Tourisme
Le gouffre de Padirac est fermé jusqu'au 15 mars.

Les voyages à demi-tarif
Le comité de direction des grands réseaux de chemins de fer français a déposé à partir du 1^{er} janvier 1933 les traités avec les administrations publiques, et il ne compte les renouveler que moyennant un diminiution sensible des facilités qui y étaient prévues en faveur de certains fonctionnaires.

En particulier, il ne paraît plus possible de continuer à délivrer jusqu'à concurrence de cinq par an des bons de demi-tarif pour voyage aller et retour aux instituteurs et institutrices publics dont le traitement n'excède pas 14.500 francs. Depuis le 1^{er} janvier 1933, les réseaux ont décidé de limiter à trois par an et par titulaire le nombre de ces bons.

2^e Exposition Féline de Toulouse
Encouragé par le succès de la dernière exposition féline de Toulouse, le comité de l'Exposition agricole de cette ville a décidé d'organiser en avril une manifestation analogue. Comme l'an dernier, elle aura lieu sous le patronage du Cat-Club de France et de Belgique.

De nombreux éleveurs français et étrangers ayant promis leur concours, les visiteurs auront le plaisir d'admirer les plus beaux spécimens de toutes les races de luxe: chats persans de toutes teintes, siamois, birmanes, chartreux, marguay...

Tous les chats, même ceux de race ordinaire, pourront être exposés, car c'est souvent parmi ceux-là que l'on découvre de remarquables sujets. Le programme-règlement illustré est envoyé sur simple demande au secrétariat général du Cat-Club de France et de Belgique, à Saint-Raphaël (Var).

Mouvement des vins
Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de décembre 1932. Quantité de vins sorties des chais des récoltants : 4.674 hectolitres ; Quantités de vins soumisees au droit de circulation : 11.570 hectolitres ; Stock commercial existant chez les marchands en gros : 7.815 hectolitres.

Marché du travail
La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 2 au 7 janvier 1933, a été la suivante : Nombre de placements locaux, à demeure : 7 hommes, 4 femmes. Interoceux : 4 hommes, 1 femme. En extra : 2 hommes. Demandes d'emploi non satisfaites : 63 hommes, 1 femme. Offres d'emploi non satisfaites : néant.

Voilà, n'est-ce pas, qui en dit long sur les bons sentiments que nos gouvernants ont à l'égard des Français ! C'est une consultation officielle et gratuite, dont nous devons, tous être reconnaissants à ceux qui l'ont donnée. Le gouvernement a ordonné que la grippe, immédiatement, nous l'ache la paix !

L. B.

EDEN

DU JEUDI AU DIMANCHE (en soirée)
Dimanche, matinée à 15 heures

KATE DE NAGY
JEAN MURAT
DANS
LE VAINQUEUR
Location gratuite. — Retenez vos places
Téléphone 311

CAHORS

Les Amis du Beau Vieux Quercy

GASTON RAGEOT

Le célèbre écrivain fut un des conférenciers que la société « Les Amis du Beau Vieux Quercy » appela à Cahors au cours de sa première saison. Et le public sur lequel son éloquence directe et prenante avait fait grande impression désirait vivement l'entendre de nouveau. Comme il se trouvait que Gaston Rageot, ayant emporté de Cahors un excellent souvenir, désirait beaucoup y revenir, le Comité de la Société était certain en l'appelant de satisfaire tout le monde.

L'œuvre littéraire de Gaston Rageot l'a classé parmi les écrivains les plus hautement appréciés et sa réputation de conférencier en fait un des propagandistes les plus influents de la langue et de l'esprit français. Quant à ses confrères, ils lui ont donné le plus beau témoignage de leur estime et de leur admiration en le nommant à ce poste éminent et envié de Président de la Société des Gens de Lettres.

Le sujet qu'il traitera à Cahors est de ceux qui comportent le plus d'émotion et le plus d'intérêt : l'ennui d'aujourd'hui... Qui sait s'il ne sera pas une réplique à la conférence que nous fit Mme Marie Gasquet au début de la saison ? En tout cas, il fournira un thème passionnant au brillant orateur et au fin psychologue qu'est M. Gaston Rageot.

La réunion aura lieu le mardi, 24 janvier, en soirée au Théâtre. Elle commencera à 21 heures précises. Jusqu'à dimanche, la location est réservée aux Sociétaires. Ensuite, elle est ouverte au public.

Consultation officielle et gratuite

Comme nous avons eu le regret de l'annoncer, l'épidémie de grippe, fait des victimes à Cahors puisqu'aussi bien, le lycée de jeunes filles Clément-Marot a été léncié.

Il faut reconnaître, cependant, que l'épidémie de 1933 n'est pas aussi grave que ne le fut celle de 1890-91 qui fit tant de victimes. C'était l'époque, — car en France, tout finit par des chansons — où l'on chautait : « Tout le monde l'a, l'influenza ; ça commence ainsi et ça finit comme ça. Atehi ! Atehi ! »

Cette année, l'épidémie est bénigne, dit-on. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas la combattre.

Aussi bien, soyons joyeux : Français, ou veille sur nous. Le Gouvernement, officiellement, prend souci de la santé de son peuple... contre la grippe. Il conseille aux grippés de garder la chambre !

Voici la note officielle qui est communiquée : M. Daniélu, ministre de la Santé publique, préoccupé du nombre des cas de grippe qui sont signalés aux Etats-Unis, en Angleterre et, depuis quelque temps, en France, a examiné, assisté de M. Serge Gas, conseiller d'Etat, directeur de l'Hygiène, et des conseillers techniques sanitaires, M. le professeur Léon Bernard, MM. les docteurs Jules Renault et Georges Brouardel, de l'Académie de médecine, et M. le professeur Tanon, l'état de l'épidémie et les mesures que la situation actuelle comporte.

Il résulte de cette consultation que l'épidémie a conservé jusqu'ici un caractère en général assez bénin. Toutefois il est utile pour le public de se souvenir que la grippe, s'aggravant sous l'influence du froid ou de la fatigue, les malades devront, dès les premiers symptômes, rester à leur domicile ; de cette façon, ils éviteront des complications dangereuses pour eux et ne propageront pas la maladie. Dans l'état actuel de l'épidémie, il ne saurait être question de prendre des mesures collectives exceptionnelles, telles que l'interdiction des réunions, cérémonies, classes, etc.

Voilà, n'est-ce pas, qui en dit long sur les bons sentiments que nos gouvernants ont à l'égard des Français ! C'est une consultation officielle et gratuite, dont nous devons, tous être reconnaissants à ceux qui l'ont donnée. Le gouvernement a ordonné que la grippe, immédiatement, nous l'ache la paix !

L. B.

Legion d'honneur
M. Fouchy, ancien caporal au 7^e d'infanterie (ancien régiment de Cahors), titulaire d'une pension d'invalidité de 100 0/0 à titre définitif est promu officier de la Légion d'honneur.

Ecole Supérieure de guerre
M. Lhermite, lieutenant au 16^e Tirailleurs Sénégalais est admis à subir les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole supérieure de guerre en 1933.

La truffe
A la foire du 16, à Martel, il y a eu un apport peu important à cause de la gelée, les propriétaires n'ont pu ca-ver. La truffe s'est vendue à raison de 55 à 60 francs le kilo.

Infraction
Pour avoir introduit des bœufs dans un périmètre infecté par la fièvre aphteuse, procès-verbal a été dressé à M. Pezet, propriétaire à St-Chels.

Contrevenant
Pour défaut de récépissé de déclaration de marchand ambulants, procès-verbal a été dressé à M. Marc Destor, marchand de primeurs à Farnel.

Ce qui s'est passé en 1932

La municipalité a fait dresser le bilan des travaux qui ont été exécutés dans notre ville pendant l'année écoulée. C'est une simple nomenclature, mais elle a son éloquence et il est bon de la mettre sous les yeux du public. La voici donc :

Réfection des caniveaux. — Rues Emile-Zola, de Vayrac, du Rempart, de Labarre, Ramel, Hébrard, Albert, Brives, des Thermes, des Soubrours, des Mirepoises, Impasses Salel, Décremps, Maynard. (Environ, 400 mètres).

Empierrage ou mise en état des chemins ruraux. — Chemins de la fontaine du Bouydu, de la fontaine des Junies, de Cavanies, de Merlie, du Camp des Manges, de l'île de Cabessus, de Regourd, du Périé, de Peyrol.

Rechargement et cylindrage. — Rues Anatole-France, du Portail-Alban, rue et Place Rousseau, partie de la rue Saint-Géry, prolongement de la rue Bourseul, Place des Tabacs, rue Emile-Zola.

Bitumage. — Rues Anatole-France, du Portail-Alban, rue et Place Rousseau, partie de la rue Saint-Géry et prolongement de la rue Bourseul, Place des Tabacs, Passage vers l'aquarium.

Bitumage partiel. — Place du Marché, rue Clemenceau, rue Brives, rue Nationale, rue Blanqui, rue Joachim-Murat, rue Maréchal-Foch, réparations diverses.

Murs de soutènement. — Chemin de Roquebillières, chemin de Lacapelle, chemin de Sainte-Valérie, chemin du Mas de Ricard.

Canalisation d'eau potable. — Bourse du travail, Avenue de l'Ecole Normale à Cabessus.

Rénovation des toitures. — Hangar des écuries, Clocher et Eglise Saint-Georges, Bibliothèque, Fourneau économique, Lycée Clément-Marot, Ecole des Garçons, boulevard Gambetta, Sacristie de l'Eglise Saint-Barthélémy, Abattoir (toute la toiture), loge du concierge du Parc, le Théâtre, Eglise Saint-Urcisse, Carrobert.

Bordures de trottoir. — Mise en place de 62 mètres de bordures de trottoir, nouveau bureau d'octroi du Pont-Neuf, rue J.-de-Vayrac, rue G.-Clemenceau, rue Saint-Barthélémy.

Travaux divers. — Reconstruction du mur de clôture du cimetière de Lacapelle, ensablement des Allées Fénelon, Construction d'un nouveau bureau d'octroi au Pont-Neuf. Mise en place des plaques de signalisation, aménagements divers à l'abattoir, aménagements divers au Parc Albert-Tassart, Construction d'un hangar pour la distillation, construction d'une table de chimie au Lycée des garçons, Cassage de 300 mètres cubes de pierre, Travaux importants aux égouts, à la canalisation d'eau et aux bornes-fontaines, Elagage des arbres, dans l'avenue de la gare de Cabessus, cours de l'école, rue du Président-Wilson, Lycée Clément-Marot, Construction d'une marquise.

Aménagement d'un 1^{er} étage du Lycée Gambetta et appropriation d'un vieux bâtiment, Réparations diverses et aménagement de la cour de l'école de Larrozière.

Installation du Musée Gambetta. Réparations diverses à l'école de Saint-Henri et de Saint-Cirice.

Amélioration de l'éclairage, Lycée Clément-Marot. Construction de caniveaux au Lycée Gambetta.

Réparation de la fontaine et construction d'un lavoir aux Junies. Réparation à la canalisation d'eau potable au parc de l'Evêché.

Violon Solège

Accompagnement
Cours et leçons particulières
Mme COUESLANT-DAROLLE
Ancien professeur
au Conservatoire municipal
de Constantine
67, Boulevard Gambetta

Obsèques

Nous avons appris avec un regret la mort de Mme Germaine St-Chamant, épouse de M. St-Chamant, garagiste à Cahors, décédée à l'âge de 73 ans. Les obsèques de Mme St-Chamant ont été célébrées mercredi matin, à 9 heures. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. St-Chamant, à Mme et M. Baras, à Mme et M. Flauijac, à leur famille nos bien sincères condoléances.

Frappe de congestion

Mme Labrunie, demeurant aux Quatre-Routes (Lot) s'était rendue à Brive pour voir ses enfants. Vendredi soir, en allant chez sa fille, elle tomba frappée d'une congestion provoquée par le froid. Des soins lui furent donnés et elle fut transportée aux Quatre-Routes où elle a succombé dimanche.

Trouvée morte

Mercredi matin, M. Solinac, commissaire de police était prévenu par Mme Letitia Casillac qu'une de ses locataires, Marthe Aubé, 52 ans, était morte dans son immeuble, rue St-Maurice. M. le Docteur Alazard, examina le cadavre et conclut à une congestion provoquée par le froid.

L'affaire des avortements

L'affaire des avortements de Gagnac qui devait être jugée mardi 17 janvier à Figeac, est fixée au 7 mars.

Sans billet

Les gendarmes ont procédé à l'arrestation du nommé Abel Pereira, sujet portugais qui était monté dans le train pour se rendre à Aurillac. Il n'avait pas pris de billet, et avait été signalé.

Aussi bien, il fut arrêté en gare de Capdenac.

Délit de chasse

M. Bergougnot, demeurant au Crézou (St-Médard-de-Prèsque), était en chasse ces jours derniers. Il ignorait que la chasse était fermée. Mais deux gendarmes qui le surprisent, le rappelleront à la réalité en lui dressant procès-verbal.

Le fonds de chômage de Cahors

Voici un extrait du règlement qui régit ce fonds municipal de chômage anormal par manque de travail tel qu'il a été approuvé par le ministère du travail.

Article 1^{er}. — L'admission au secours, la suspension et la suppression de ceux-ci seront prononcées par une commission de contrôle comprenant : 1^o le Maire et son adjoint, président ; 2^o deux membres nommés par le Conseil Municipal ; 3^o deux membres patrons pris parmi les industriels ou commerçants de la ville ; 4^o deux membres ouvriers pris parmi les ouvriers de la ville.

Les membres patrons et ouvriers appartenant, autant que possible aux professions ayant un grand nombre d'ouvriers en chômage. Toutefois, les membres ouvriers de la Commission de contrôle ne devront pas être chômeurs eux-mêmes.

Article 2. — Ne seront admis aux secours les chômeurs involontaires par manque de travail ayant perdu leur emploi. Ils devront justifier en outre : 1^o qu'ils ont exercé pendant une période de six mois au minimum ayant précédé immédiatement leur mise en chômage une profession dont ils tiraient un salaire régulier.

2^o qu'ils résident depuis un an dans la commune. (Le Conseil Municipal dans sa séance du 30 décembre 1932, a demandé à M. le Ministre du Travail de vouloir bien réduire la durée de résidence de un an à six mois).

Il est justifié du chômage par la production d'un certificat de congé émanant de l'employeur ou de son représentant. Ne pourront recevoir les secours : 1^o Les personnes qui auront refusé un emploi suffisamment rémunérateur qui leur aurait été offert par l'Office départemental de Placement.

2^o Les personnes ne vivant pas de leur travail ; seront présumées se trouver dans ce cas celles qui bénéficient d'une pension (retraites ouvrières et paysannes, assurances sociales, assistance aux vieillards, infirmes et incurables, etc.).

3^o Celles qui se trouvent en chômage pour raisons d'âge, d'incapacité ou de volonté.

4^o Celles qui seront reconnues se livrer habituellement à la boisson. L'allocation sera attribuée en espèces. Le montant de l'allocation est de : 5 francs par jour pour la personne qualifiée chef de famille ou pour le célibataire reconnu admissible.

2 fr. 50 par jour pour chacune des personnes de plus de 16 ans en chômage, vivant dans le ménage de leur père, mère, tuteur, grand-père, grand-mère, oncle, tante.

2 fr. par jour pour le conjoint du chômeur et pour chacune des personnes au-dessous de 16 ans, à la charge du chômeur (travaillant pas ou gagnant moins de 2 francs par jour).

1 fr. 50 par jour pour l'ascendant sans travail, vivant dans le ménage et à la charge du chef de ménage.

En aucun cas, le montant des secours alloués à un même ménage ne pourra être supérieur à 10 francs par jour. Le chômeur n'aura droit aux secours qu'à partir du sixième jour et pendant une durée qui ne pourra excéder 120 jours au cours d'une période de 12 mois.

Les secours seront versés chaque samedi, à terme échu et non par avance. La remise des allocations aura lieu, autant que possible, aux heures ouvrables.

Article 4. — Chaque bénéficiaire reçoit une carte d'identité délivrée par le Maire.

Article 5. — Un contrôle sera organisé par la Commission spéciale pour éviter que des personnes ayant cessé de remplir les conditions exigées par le règlement de chômage continuent à recevoir des secours. Ce contrôle sera effectué par l'Office départemental de placement où les chômeurs devront aller signer chaque jour aux heures habituelles de travail.

Le bénéfice des secours sera suspendu pour tout chômeur qui n'aura pas rempli cette formalité.

Le remboursement des secours indûment perçus pourra être exigé, sans préjudice des sanctions d'ordre pénal qu'il conviendra, dans les cas particulièrement graves, de provoquer contre les fraudeurs.

Article 8. — La comptabilité du fonds de secours sera, à toute époque, tenue à la disposition des personnes désignées par le Ministre du Travail et par le Préfet du Lot.

Pour les chômeurs

Nous avons annoncé qu'à la suite de la soirée dansante qui eut lieu à Robinson, dimanche soir, 15 janvier, M. Espère avait versé à la caisse des chômeurs de Cahors une somme de 554 francs, provenant du prix des entrées.

Nous devons ajouter que M. Espère a versé, en son nom personnel, 200 francs, ce qui porte à 754 francs le total de la somme versée à la Mairie pour les chômeurs.

Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à leur bicyclette, procès-verbal a été dressé à MM. Laviolle, de Gourdon ; Méranie, de Limogne et Saulène, de Calviac.

Les Sports

EDUCATION PHYSIQUE FEMININE
Les Myosotis. — A peine formée, la Société Sportive féminine des élèves des écoles de filles de Cahors groupe plus de 150 adhérentes et nombre d'adhésions sont annoncées. Devant ce succès inespéré, le Comité déploie tous ses efforts pour organiser méthodiquement et rapidement ce groupe sportif.

Cela ne se fait pas du jour au lendemain et il est préférable de s'organiser d'une sage allure, que de courir trop vite et aller à l'aventure.

Dans ce but, et pour discuter et approuver des mesures très importantes à prendre, le Comité des Myosotis, annonce son assemblée générale statutaire pour le dimanche 22 janvier, à 17 heures, à la mairie de Cahors (deuxième étage).

Les dames du Comité provisoire et membres actifs sont instamment priées de se rendre à cette convocation. — Le Comité.

AVIRON CADURCIEN

Rugby
L'Aviron Cadurcien vient de faire appel au Stade Villefrancois pour donner aux sportifs cadurciens la distraction dominicale de plein air.

Cette partie ne peut manquer d'intéresser tous les enthousiastes du rugby, car les deux équipes peuvent fournir un très joli jeu. Le ressaisissement de l'Aviron a ramené la confiance parmi le public et les joueurs s'en étant rendu compte, veulent continuer à mériter cette confiance.

Ils feront l'impossible pour forcer la victoire et pour vaincre Villefranche, comme ils triomphèrent des mazamétains au cours de l'avant-dernier match. Nous espérons pouvoir donner de plus amples renseignements sur nos adversaires de dimanche prochain, dans notre prochain communiqué. — Le Comité.

A MONTCUQ.
Football association. — Dimanche dernier, le Stade Praysacois se déplaçait sur notre terrain, pour un match comptant pour les championnats du Lot.

L'U. S. M. l'emporta par 4 buts à 3. Le match débuta au milieu d'une effervescence générale qui régna jusqu'à la dernière minute. Quelques supporters Praysacois, massés sur les touches profitèrent des moindres incidents de jeu pour soulever des disputes dans le public, entre joueurs, et des discussions avec l'arbitre.

Les spectateurs Montcuquois, amateurs de jeu calme et correct, furent déçus. Malgré l'absence des dirigeants Praysacois (le bureau étant dissous), ces incidents pouvaient être évités.

A SAUZET.
BASKET-BALL. — Championnat du Lot. — Dimanche 22 janvier la « Grappe Sportive » recevra sur son terrain les deux excellentes équipes de l'Avenir Cazalais.

Nous espérons que le public Sauzetois viendra nombreux applaudir les athlètes des deux clubs.

Les matches de dimanche constituent pour les équipes I et II le 2^e tour des championnats 1933, organisés par la Fédération Lotoise de basket-ball et d'athlétisme, Poule B.

A FIGEAC.
Le Groupe à Toulouse. — Par une belle après-midi d'hiver, favorable aux sports et sous le beau soleil de Toulouse, le Groupe pénétrait sur le terrain d'honneur du Stade toulousain pour matcher l'excellente deuxième des Diables rouges qui, pour la circonstance s'étaient transformés en Diables jaunes.

Le stade aligne un quinze où nous relevons la présence des Hillariin, Daffos, Trezi, Finet, etc. tous équipiers premiers en certaines occasions.

Et le match débuta, sous l'œil paternel de l'international Lubin. Le groupe fit une très honorable exhibition ne succombant que par 17 points. A la mi-temps, le score n'annonçait que 8 points à l'actif de nos adversaires.

La ligne d'avants du Groupe se montra à la hauteur de sa tâche et sans faire jeu égal avec sa vis-à-vis fournit une belle partie. Les lignes arrières figacoises n'avaient pas à s'employer dans l'offensive, mais défendirent superbement de nombreuses attaques toulousaines.

Le match terminé, nos joueurs firent aux vestiaires, un assaut de vitesse dans l'art de l'habillage, car tous étaient avides d'assister à l'empoignade capitale qui opposait sur ce même terrain le Stade aux Montalbanais.

L'heure du départ tardive ou matinale, sonna trop tôt pour les Figeacois qui emportèrent de leur séjour à Toulouse un très agréable souvenir.

A GOURDON.
Championnat du P. A. — Belvès a battu Gourdon par 5 points (1 essai transformé) à 3 points (1 essai non transformé).

C'est par une température glaciale que s'est disputée cette rencontre devant un nombreux public sans qu'un geste incorrect se soit manifesté au cours des 80 minutes disputées ainsi la légende qui, au sein du Comité du P. A., représentait le public gourdonnais comme irrascible et dangereux.

Pendant le premier quart d'heure, Belvès domina par ses avants, mais toutes ses attaques sont brisées par la défense impeccable des locaux.

Gourdon se ressaisit, ouvre en toute occasion et manque de rien deux essais. Peu après, sur sortie de mêlée, le ballon vole de main en main et Devoule, dernier possesseur de la balle, s'écroute sur les buts des visiteurs qui sautent en extrême.

Le jeu est assez ouvert et nous assistons à quelques phases intéressantes. Cinq minutes avant la mi-temps, sur mêlée victorieuse, près des buts de Gourdon, Belvès écrase dans nos lignes et l'essai marqué par le demi de mêlée, alors que tous les avants sont visiblement hors jeu, est accordé par l'arbitre. Le but est réussi. Belvès : 5 points.

Dès la reprise, les visiteurs emploient le coup de pied à suivre où bottent le drop et par deux fois consécutives, obligent les indigènes à toucher dans leurs buts.

Mais ce n'est qu'un feu de paille et les avants de Gourdon, sur une vigoureuse impulsion de leur capitaine, prennent l'offensive et par une descente splendide de toute la ligne, Jouclas, dernier possesseur de la balle, marque un essai de toute beauté. Le but bien botté est manqué d'un rien. Gourdon : 3 points.

Il reste 30 minutes à jouer. Les locaux s'emploient à fond, affirment leur supériorité jusqu'à la dernière minute, mais, soit par enervement ou malchance, ne peuvent modifier le score et la fin est silencieuse sans autre résultat.

Le score ne reflète pas exactement la physionomie de la partie et sans vouloir diminuer en rien la valeur incontestable de Belvès, je dis que, si le team local n'a pas pour lui la décision, il a du moins, la victoire morale et je l'en félicite. Arbitrage impartial, mais timide.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Distinction honorifique. — M. Lhermet Gaston, menuisier à Labastide-du-Vert, vient de recevoir la médaille de Serbie, au titre de la campagne 1914-1918. Il est également autorisé à porter la médaille commémorative d'Orient avec l'insigne « Orient ».

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Lhermet pour ces distinctions honorifiques dont il vient d'être l'objet. — A. B.

Montgesty

Il n'a pas marché. — On a essayé de faire le coup du prisonnier espagnol à notre concitoyen, M. Galtié, entrepreneur de transports. Il a reçu la classique lettre avec l'histoire de la valise retenue au chemin de fer... Bien entendu, il n'a pas marché.

Lalbenque

Démographie. — Il a été enregistré en 1932 : 14 naissances, 6 mariages, 26 décès.

Belfort-du-Quercy

Pigeon voyageur. — Un pigeon voyageur s'est réfugié dans le pigeonnier de M. Cubaynes, propriétaire à Malmont commune de Belfort-du-Quercy. Caractéristiques : Patte droite ; bague avec inscription : Messager Brive 377.

Patte gauche : bague 128.028, France 32 P. M. Cubaynes s'est empressé de faire sa déclaration à la mairie.

Démographie. — Au cours de l'année 1932 il a été enregistré à la mairie : 6 naissances, 13 décès, 5 mariages, 1 inscription de divorce. — B.

Cabrere

Banquet de chasseurs. — Dimanche, 15 janvier, les membres de la Société de chasse se sont réunis en un banquet fraternel à l'hôtel Ségala.

Un menu délicat et copieux, leur fut servi. Les convives qui étaient au nombre de 22 ont fait honneur aux divers plats qui leur furent servis.

Le banquet, naturellement, fut assaisonné d'histoires de chasse qui toutes intéressèrent les convives.

Cras

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellente institutrice, Mme Soulié, vient de mettre au monde un gros garçon qui a été prénommé Guy-Jacques.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Calvignac

Démographie. — En 1932, il y a eu 4 naissances, 1 mariage et 9 décès.

Listes électorales. — A la révision des listes électorales de la commune de Calvignac, il y a eu 3 additions et 4 suppressions d'électeurs.

Parnac

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Delsol, propriétaire, âgé de 61 ans.

Nos condoléances à la famille.

Montouq

Football. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Le Boulvé

Unique foire. — L'unique foire du Boulvé, qui se tient le 10 janvier, a été favorisée par le beau temps et a été le rendez-vous de tout le bétail des environs.

Il y a eu même, sur les bœufs, une reprise marquée, surtout sur les attelages de travail : Bœufs, 4.500 à 6.000 fr. ; attelages moyens recherchés, 4.000 à 5.000 fr. ; bœuvillons de dressage, 2.500 à 3.500 fr. ; bœuvillons jeunes, de 2.000 à 2.500 francs.

Cochons gras vendus par demi et quarts à l'étable, au prix de 4 fr. 50 la livre, viande nette.

Marché à la volaille : poules, 4 fr. ; poulets, 5 fr. ; lapins, 2 fr. 50, le tout la livre ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; pintades, 35 fr.

Légumes : ail, 15 fr. la botte ; céleri, 2 fr. l'un ; plants d'oignons, 2 fr. l'un ; pommes à couteau, 2 fr. 50 le kilo.

Les étalagistes qui sont venus tenir cette foire n'ont pas perdu leur journée.

Duravel

Foire. — Nous rappelons que notre foire aura lieu samedi 21 courant.

Elle sera bien approvisionnée d'animaux, de volaille, et de nombreux marchands forains s'y rendront comme d'habitude.

Démographie. — Durant l'année 1932 il a été enregistré à la mairie, 8 naissances, 2 mariages et 9 décès.

Sans être absolument telle qu'elle seyait à désirer, la situation n'est pas trop inquiétante, puisque nous n'avons que l'excédent d'un décès sur les naissances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Abis. — Les propriétaires désireux de faire procéder au nettoyage de leurs fosses d'aisance sont informés que le Service des Autos-Vidanges, de Montauban sera de passage à Figeac cette semaine. En conséquence ils sont invités à se faire inscrire au plus tôt au Secrétariat de la Mairie.

Le groupe à Toulouse. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Latronquière

Oh ! le beau livre ! — Notre très sympathique compatriote, M. Jules Malrieu, le glorieux enfant du pays, le chantre divin de notre terroir, entasse beaux livres sur beaux livres, triomphes littéraires sur triomphes littéraires. Son dernier et tout récent ouvrage « l'Oustal », qu'on ne saurait assez louer, nous est particulièrement cher, à nous, Tronquérois. Son titre si frappant, si sonore, si prometteur de douces confidences, fait surgir dans notre mémoire tout un monde d'idées et de délicieux souvenirs. Son patois si joli, si fin, si harmonieux, mais c'est le beau parler de nos campagnes, le fier langage de nos ancêtres. Ses personnages, aux traits si caractéristiques, ont la physionomie, la tournure, l'état d'esprit des gens de chez nous. Leurs faits et gestes ont eu, ici, un profond écho. Et vous, li-mande, pendule, landiers et autres objets antiques, pieuses reliques d'un passé plein de charmes et qui avez si bon air dans l'accueillante demeure familiale de M. Malrieu, toute proche de la nôtre, vous êtes faillés dans le même bois ou façonnés dans le même bloc de fer que nos vieux meubles et ustensiles de ménage. Précieux legs de nos aïeux. Et c'est pour quoi, d'un cœur attendri, je souhaite bonne chance à « l'Oustal », ce livre de dilection et faite grande révérence à son auteur. — H. P.

Echos du crime de Ruyres. — Il n'est bruit, ici, et dans tous les environs, que du crime épouvantable de Ruyres, longuement relaté par tous les journaux. La malheureuse victime, Mme veuve Julia, née Conne, que nous avons connue, était originaire, ainsi que son mari, du canton de Latronquière. Leurs parents, de Sénailiac et de Laurettes, de bien braves gens, et presque nos voisins sont en proie à la plus vive douleur. Nous nous associons grandement à leur deuil si cruel.

St-Laurent-les-Tours

Démographie. — Il a été enregistré en 1932, 5 naissances, 1 mariage et 5 décès.

Le timbre antituberculeux. — La vente du timbre antituberculeux dans notre commune a produit la somme de 50 fr.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Erratum. — Dans notre dernier numéro, une erreur de plume nous a fait écrire que les élections à la Chambre d'Agriculture dans l'arrondissement de Gourdon auraient lieu le 6 juillet 1933, alors qu'elles sont fixées exactement au dimanche 5 février prochain.

Championnat du P. A. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Miers

Hyménée. — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Anne-Mélanie Batut, de Miers, avec M. Louis Philippe, du village du Peyrollé. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Salviac

Conférence. — Dimanche 15 janvier, à 17 heures, eut lieu à la mairie de Salviac une conférence sur la culture physique par M. le capitaine Deleuze, chef de service de l'Education physique des départements du Lot et du Tarn-et-Garonne et de M. Vigouroux, professeur de gymnastique à Cahors.

C'est devant une salle comble que les conférenciers prennent la parole présentés par M. Marius Rigouste l'actif président du Club athlétique Salviacois qui excuse M. le Docteur Camborne, maire de Salviac, absent en raison des exigences de sa profession.

M. le capitaine Deleuze qui connaît à fond son sport remercie tout d'abord la Société sportive de notre ville qui a organisé cette réunion.

Enfant de notre belle province, M. le Capitaine Deleuze a toujours vécu au grand soleil et, dans une belle image, montre les nécessités de la culture physique depuis les premières années jusqu'à la vieillesse. Il préconise chez les enfants tous les exercices qui activent la ventilation pulmonaire et brosse un tableau des mouvements que doivent faire nos jeunes gens jusqu'à l'adolescence.

A partir de 21 ans, l'homme étant formé, développé doit par la culture physique maintenir l'équilibre qui est d'une importance capitale parce qu'il constitue précisément la santé.

Il ajoute qu'il faut qu'on sache bien que la laideur, la maladie, l'infirmité et la vieillesse prématurée proviennent trop souvent de la paresse physique : il déclare avec raison que la sédentarité est le plus grand ennemi de notre santé. Il prescrit des mouvements de culture physique quotidiens, mesurés toutefois par le développement du corps. Il s'adresse, en terminant, aux jeunes filles et leur donne d'utiles et sages conseils ; il est, à juste titre très applaudi.

Après lui, M. Vigouroux, professeur de gymnastique, prend la parole et fait l'histoire de la culture physique à travers les âges.

Parlant des Grecs, il nous montre ce peuple arrivé au développement complet du corps humain par les deux exercices du pentathlon, sous la direction de Pédotribe, « pétrisseur et modeler d'enfants ».

Les Romains, eux non plus, ne négligeaient pas les exercices physiques, témoins les jeux des gladiateurs, les courses de chars, etc.

Et au moyen âge, les tournois étaient très en vogue, de même qu'une imitation de rugby qui était pratiquée dans de nombreux villages.

Il expliqua par des exemples judicieux les avantages du sport hygiénique, correctif, économique et moral.

Il fit connaître les règles sportives pour tous les âges par des mouvements différents, il est certain, en effet, que les adolescents, les hommes de l'âge mûr et les vieillards ne doivent pas exécuter les mêmes exercices.

Par la culture physique on combattra la laideur, les infirmités, la maladie et la vieillesse prématurée.

Selon lui, le sport est un besoin pour le corps qui acquiert par le mouvement de ses organes l'endurance, la résistance, l'excubérance et la bonne humeur.

Nous remercions dans les paroles de l'excellent conférencier, les formules justement applaudies, comme celles-ci : « Le vrai sportif est un homme heureux. »

« La culture physique est la condition essentielle du bonheur. »

C'est par l'exercice physique, par la culture rationnelle des corps que nos jeunes gens entretiendront chez eux la jeunesse, la force et la joie.

A la fin de la causerie, M. Vigouroux expose la technicité des mouvements à effectuer et propres à chaque phase de la vie, il donne lui aussi de précieux conseils

ATTENTION A VOS MONNAIES

d'OR et d'ARGENT n'ayant plus cours

On nous prie de communiquer que c'est définitivement aux dates ci-dessous désignées que seront échangées les Pièces démonétisées par la Loi monétaire du 25 Juin 1928 que détiennent encore quelques retardataires.

Le public comprendra son intérêt aussi bien que l'intérêt général qui nécessite à ce que désormais la circulation monétaire ne comprenne que des Monnaies ayant cours légal. Il sera procédé dans le D à la toute dernière reprise. Le paiement des louis aura lieu au comptant, sans formalités 20 fr. or jusqu'à 104 fr. prix spéciaux pour autres pièces étrangères et anciennes. Argent 140 fr. le kg (Sous déd. Frais Trans.). Bureaux de 9 h. à 2 h. 30.

Lundi 23 Janvier
St-Désir, Grand Hôtel de Paris, Lacapelle-Marival, Hôtel Paniet.

Mardi 24 Janvier
Lalbenque, Hôtel Bourgnew, Martel, Hôtel Magné.

Mercredi 25 Janvier
Cajarc, Hôtel Calmettes, Montouq, Hôtel du Midi.

Jeudi 26 Janvier
Luzach, Hôtel de la Tour, Catus, Auberge Linou.

Vendredi 27 Janvier
Gramat, Hôtel de Bordeaux, Souillac, Hôtel Bellevue.

Samedi 28 Janvier
Figeac, Hôtel Terminus, Gourdon, Hôtel de la Promenade.

Dimanche 29 Janvier
Castelnau-de-Montroulet, Hôtel Garrigues.

aux jeunes gens et aux jeunes filles contre les dangers de la rue et de la sédentarité.

Il est longuement applaudi.

La salle fait une belle ovation aux conférenciers dont les leçons ne seront pas perdues, car jeunes et vieux n'oublieront pas les enseignements qu'on vient de leur donner. — L. C.

Souillac

Hyménée. — Samedi a été célébré le mariage de M. Séraudie, mécanicien, avec Mlle Marie Biaison, lingère.

Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

A l'abat-toir. — Durant l'année 1932, il a été abattu 83 bœufs, 34 vaches, 844 veaux, 728 moutons, 636 porcs, 46 chèvres, 16 agneaux, 490 chevaux.

Mutualité. — La société Saint-Martin, a tenu dimanche, à 14 heures, sa réunion trimestrielle dans la salle de l'Ancienne Poste.

Il a été procédé à la perception des cotisations, amendes et droits d'entrée du trimestre écoulé ; savoir : cotisations : 1.035 francs ; amendes : 6 francs ; divers : 306 francs. Total : 1.407 francs.

Cinq membres honoraires nouveaux ont été admis : MM. Borel, receveur d'enregistrement ; Manhes, huissier ; Constant, teinturier ; Goudet, entrepreneur des tabacs ; Daletancien, entrepreneur.

Lachapelle-Auzac
Mort subite. — Lundi, M. Lapeyre, forgeron, s'était rendu à la foire de Martel, lorsque sur la promenade des Fossés, saisi par le froid, il tomba frappé de congestion.

M. le docteur Durieu lui donna des soins dévoués, mais M. Lapeyre succomba peu après.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Fajoles

Démographie. — Au cours de l'année 1932, il a été enregistré 3 naissances, 2 mariages et 7 décès.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Pierre Maury, décédé à l'âge de 74 ans.

Une foule nombreuse a assisté aux obsèques du regretté défunt dont nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Vayrac

Adjudication. — Dimanche 15, il a été procédé à l'adjudication du bail à ferme

TOUTE LA PARFUMERIE

Produits pour les SOINS du VISAGE et des CHEVEUX

PARFUMS GUERLAIN

Exclusivité des Célèbres Produits de Beauté ANTOINE

Toute commande sera envoyée franco de port dans tout le Département par M. POPOVITCH

SPÉCIALISTE D'INDÉFRISABLE tous systèmes.

Demandez le "ZOTOS" indéfrisable sans Appareil, sans Electricité et Garantie

A LA

Maison POPOVITCH

Coiffeur-Parfumeur CAHORS Tél. : 170

de l'immeuble communal et de ses dépendances, sis, rue St-Germain.

M. Groise a été déclaré adjudicataire, moyennant le prix de 1.140 fr. l'an. Le bail aura une durée de 3 ans.

Pinsac

Démographie. — En 1932, il a été déclaré 15 naissances, 3 mariages, 11 décès.

St-Michel-de-Bannières

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une charmante fillette chez les époux Louradour-Champ.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

DÉPÊCHES

Paris, 11 heures.

A la Chambre

La Chambre, ce matin, a abordé la discussion sur la validation de M. Jacot, de la gauche radicale, élu dans la Côte-d'Or. Le bureau a conclu à la validation de M. Jacot.

En Allemagne

De Berlin. — D'après la « Deutsche Zeitung », le général von Schleicher aurait l'intention d'abandonner la Chancellerie, tout en conservant le portefeuille de la Reichswehr, et d'ouvrir, ainsi, une crise ministérielle qui obligerait le Conseil du Reichstag d'ajourner à une date indéterminée, la session parlementaire.

Les obsèques de 5 victimes de l'« Atlantique »

De Bordeaux. — Les obsèques des victimes de l'« Atlantique » ont été célébrées, ce matin, à Bordeaux, au milieu d'une affluence recueillie. Les cinq cercueils furent placés en face l'église St-Bruno et plusieurs discours ont été prononcés.

SERVICE DE VILLE

Depuis le 15 janvier, M. TEYSSÈRE mettra à la disposition du public un omnibus confortable, pour le transport des voyageurs et des bagages.

Pour les départs, prière de s'adresser au conducteur de la voiture, ou se faire inscrire deux heures à l'avance, rue de la Chartreuse et « Au Télégramme », 18, Bd Gambetta.

Téléphone 173

REMERCIEMENTS

Les familles SAINT-CHAMANT, BARAS et PLAUGAC et tous les autres parents, remercient très sincèrement les personnes qui ont pris part aux obsèques, et toutes celles qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion du décès de

Madame Germaine SAINT-CHAMANT née SAINT-CHAMANT

Le plus précieux des biens

C'est la santé : aussi devez-vous faire l'impossible pour la conserver. Pour reconstruire les forces que vous dépensez chaque jour, prenez avant chaque repas un verre à madère du délicieux vin fortifiant que nous préparons vous-même avec un échantillon de Quintonine. La Quintonine stimule toutes nos fonctions organiques, enrichit notre sang et fortifie nos muscles. 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Une Scie à bûcher tout acier

lame de 500 pour 170 francs

Electroscie à 650 francs

Ecrire à : RUSTIC, S. A. L. O. Montereau (S.-et-M.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur CARMELLES Emile, Mécanicien-garagiste, demeurant à Puy-l'Évêque

RENVOI A HUITAINE POUR CONCORDAT

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre,

Le vingt-quatre janvier prochain, jour de mardi, à onze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour reprendre la délibération sur les propositions qui leur seront faites par le liquidateur pour obtenir le concordat — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en vertu du renvoi mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée du dix-sept janvier mil neuf cent trente-trois.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Jeudi 19, Samedi 21, Dimanche 22 (matinée et soirée)

ENLEVEZ-MOI !

d'après l'opérette de R. PRAXY et HALLAIS

De la gaieté, de l'entrain

Feuilleton du « Journal du Lot » 12

LA LADY AUX PERLES

par F. DE BAILLEHACHE

IX

« Je léguerais ma fortune, et votre mère léguera la sienne, à ces enfants dont vous vous désintéressez tant et à qui nous espérons que vous rendrez une mère. Non pas que votre charmante épouse Violetta puisse être remplacée, pauvre chère ! mais enfin, sa place est vide. »

« Vous avez donc à choisir entre votre nouvelle épouse parisienne et vos enfants Anglais ; de leur côté est l'affection de vos parents, et aussi leur héritage. »

« Ceci est mon dernier mot. Si votre mère pouvait écrire, elle vous écrirait la même chose que moi ; mais ses yeux sont trop affaiblis. Elle signe seulement... »

« Voilà la dernière lettre, fit Leslie en la repliant avec soin. »

« Tout l'héritage qui nous passera sous les yeux et ira aux enfants, gronda Régine. Car les terres historiques et le château ne sont que des charges et les fermes ne les accompagnent pas. »

« Et... en quoi puis-je vous être utile ? interrogea Régine ahurie. »

Régine se leva et alla embrasser sa sœur. Il fallait qu'elle eût bien besoin d'elle pour retrouver des châtiments oubliés depuis l'avènement du luxe !

« Ecoute, Nénette, dit-elle en s'asseyant sur un pouf en face de Régine. Ecoute bien ! Tu me ressembles beaucoup... tu peux passer pour moi auprès de toutes les personnes qui ne m'ont vue qu'une ou deux fois. Si ! Ne te cabre pas ! Tu as la même voix, tu parles l'anglais avec le même accent que moi... »

« Mais tu es folle ! s'écria Régine. — Jamais de la vie ! Je suis pleine de bon sens au contraire. J'ai déjà prévenu la police que j'avais perdu mon passeport, et Leslie est allé ce matin au consulat pour qu'on m'en fasse un autre. C'est toi qui auras le premier. Tu partiras pour Londres sous mon nom, tu iras faire la cour aux beaux-parents, tu chouchouteras les enfants... »

« Mais c'est impossible ! gémit Régine. — Que si ! Tu t'amuseras bien, tu vivras dans le plus beau des confort et cela te fera des vacances magnifiques à toi qui ne savais comment en avoir. Tu tiens donc tant que cela à crever de misère à Paris ? A te faire insulter parce que tu es pauvre ? Je t'offre plusieurs mois de repos, de bon air, de plaisir... Tu seras invitée partout... »

« Mais c'est impossible ! gémit Régine. — Que si ! Tu t'amuseras bien, tu vivras dans le plus beau des confort et cela te fera des vacances magnifiques à toi qui ne savais comment en avoir. Tu tiens donc tant que cela à crever de misère à Paris ? A te faire insulter parce que tu es pauvre ? Je t'offre plusieurs mois de repos, de bon air, de plaisir... Tu seras invitée partout... »

« Mais c'est impossible ! gémit Régine. — Que si ! Tu t'amuseras bien, tu vivras dans le plus beau des confort et cela te fera des vacances magnifiques à toi qui ne savais comment en avoir. Tu tiens donc tant que cela à crever de misère à Paris ? A te faire insulter parce que tu es pauvre ? Je t'offre plusieurs mois de repos, de bon air, de plaisir... Tu seras invitée partout... »

« Mais c'est impossible ! gémit Régine. — Que si ! Tu t'amuseras bien, tu vivras dans le plus beau des confort et cela te fera des vacances magnifiques à toi qui ne savais comment en avoir. Tu tiens donc tant que cela à crever de misère à Paris ? A te faire insulter parce que tu es pauvre ? Je t'offre plusieurs mois de repos, de bon air, de plaisir... Tu seras invitée partout... »

« Mais c'est impossible ! gémit Régine. — Que si ! Tu t'amuseras bien, tu vivras dans le plus beau des confort et cela te fera des vacances magnifiques à toi qui ne savais comment en avoir. Tu tiens donc tant que cela à crever de misère à Paris ? A te faire insulter parce que tu es pauvre ? Je t'offre plusieurs mois de repos, de bon air, de plaisir... Tu seras invitée partout... »

« Mais c'est impossible ! gémit Régine. — Que si ! Tu t'amuseras bien, tu vivras dans le plus beau des confort et cela te fera des vacances magnifiques à toi qui ne savais comment en avoir. Tu tiens donc tant que cela à crever de misère à Paris ? A te faire insulter parce que tu es pauvre ? Je t'offre plusieurs mois de repos, de bon air, de plaisir... Tu seras invitée partout... »

« Mais c'est impossible ! gémit Régine. — Que si ! Tu t'amuseras bien, tu vivras dans le plus beau des confort et cela te fera des vacances magnifiques à toi qui ne savais comment en avoir. Tu tiens donc tant que cela à crever de misère à Paris ? A te faire insulter parce que tu es pauvre ? Je t'offre plusieurs mois de repos, de bon air, de plaisir... Tu seras invitée partout... »

Il faudra que vous soyez élégante, très élégante si vous jouez à être lady Palmington. Mais je paie volontiers et j'aurai beaucoup de reconnaissance envers vous si vous consentez à remplacer lady Palmington pour mes enfants et mes parents. De la sorte, vous nous permettrez, à Régine et à moi, de partir ensemble. Je voudrais ne pas avoir à la quitter. »

« Comme c'était tentant ! Quel rêve singulier !

« Naturellement je te laisse mes robes, mes bijoux, mes affaires. J'ai congédié ma femme de chambre express ; tu en prendras une, ou bien tu te contenteras des caméristes anglaises, à ton choix. Moi j'achèterai d'autres vêtements et quelques bijoux. Et comme cela, nous partons ensemble, comme deux amoureux... Et nous ne perdons pas l'héritage des parents... et tout le monde est content ! »

Il y eut un silence. Régine songeait aux suites de cette substitution.

« Je suis blonde, dit-elle. — Régine se mit à rire : — Quand je reviendrai, je serai du même blond. Ce n'est pas difficile. »

« Leslie débambula, le visage indifférent, mais ce ne devait être qu'un masque, car il s'arrêta devant sa belle-sœur : — Je ne veux pas vous froisser avec des affaires d'argent, dit-il. Mais je veux vous faire plaisir. Si vous faites cela pour nous, je vous donne une dot pour votre

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

« Le Sans-culotte Fricasse »

qui vient de paraître est en vente dans toutes les librairies de Cahors.

Les lecteurs du « Journal du Lot », éloignés du pays natal peuvent le recevoir franco, en adressant 12 fr., en chèque postal, 272-99, Toulouse, à M. Ernest Lafon, directeur d'École à Albas, qui le leur enverra dédicacé.

Le journal est en lecture dans le **tailleur de l'AGENCE HAVAS** 62, Rue de Richelieu, PARIS

Grands réseaux des Chemins de Fer Français

Le « porte à porte » réalisé par les Chemins de fer

Les Réseaux, soucieux d'éviter à leurs clients l'obligation de se rendre à la gare ou dans le Bureau de ville le plus voisin pour y faire leurs expéditions, viennent de proposer à M. le Ministre des Travaux publics de généraliser les mesures déjà en vigueur dans certaines gares en faisant assurer par tous leurs services de factage et de camionnage, l'enlèvement des marchandises à domicile, tant en grande qu'en petite vitesse et pour les expéditions en port payé aussi bien qu'en port dû.

Si ces dispositions sont approuvées, les expéditeurs désireux d'en bénéficier n'auront qu'à écrire ou téléphoner au Chef de Gare pour que les colis à expédier soient pris sans retard à leur domicile.

A l'arrivée, ces colis seront livrés d'office au domicile du destinataire, sauf ordre contraire.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES HIVER 1932-1933

Billets spéciaux au départ de Paris-Quai d'Orsay

La gare de Paris-Quai-d'Orsay délivre jusqu'au 31 mars 1933 pour : Font-Romeu-Odeillo-Via Bagnères-de-Luchon Superbagnères Gripp (par Bagnères-de-Bigorre) Laruns-Eaux-Bonnes Mont-Louis-La-Cabanasse : 1° des billets spéciaux d'aller et retour en toutes classes comportant sur les prix des billets simples des tarifs généraux de G.V., une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e

et 3^e classes et valables 21 jours dimanches et jours de fêtes compris, sans faculté de prolongation ; 2° des billets d'aller et retour individuels de fin de semaine comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix des billets simples à place entière et valables du vendredi au mardi suivant à 24 heures, sans faculté de prolongation.

Chemins de fer de Paris à Orléans de Paris à Lyon et à la Méditerranée

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE

Billets de fin de semaine en toutes classes pour le Lioran et le Mont-Dore.

Du 23 décembre 1932 au 30 avril 1933, il est délivré des billets spéciaux d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes :

Pour Le Lioran au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P. L. M.), Aurillac, Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Murat, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, St-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Pour Le Mont-Dore au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P. L. M.), Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, St-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Tous ces billets comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples : ils sont valables du vendredi à midi au mardi à midi (au mercredi pour les Fêtes de Pâques).

Les articles de sports d'hiver sont acceptés comme bagages avec franchise de 20 kgs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
au LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL
Grande Pharmacie Paul Garnal
en face le Théâtre
97, Boulevard Gambetta à CAHORS
ORGANISATION MODERNE
Prix les Plus Réduits
aux Meilleures Conditions
APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL
de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES
des modèles les plus variés et les plus perfectionnés
ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE
-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --
PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres
BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles
La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes
Organisation et Approvisionnements modernes
Réorganisation complète

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

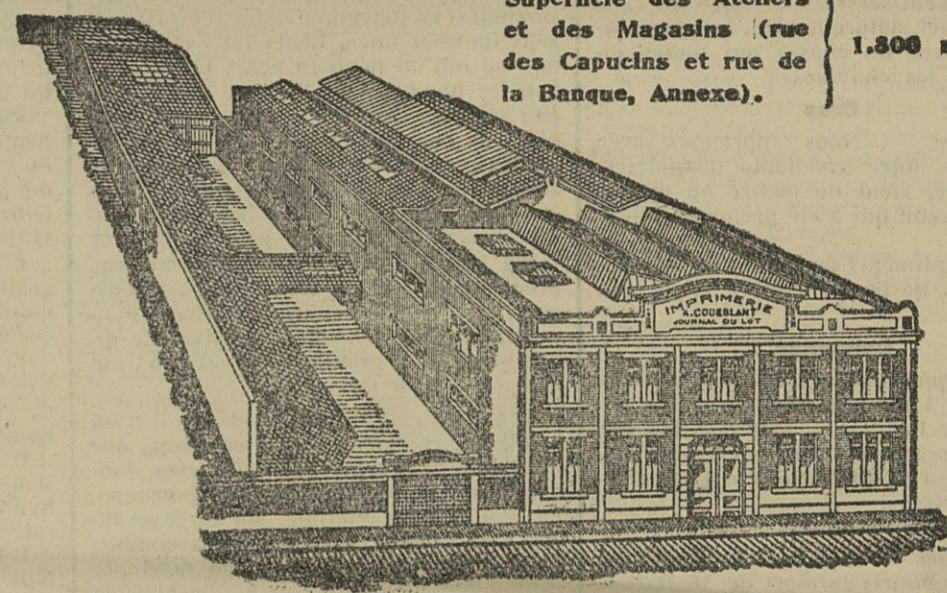
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1932-33

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
PARIS (Orsay) dép.	22	20	9	55	17	21	19	55	21
PARIS (Aust.) dép.	22	34	10	7	17	32	20	8	21
LIMOGES arrivée	5	53	16	6	23	2	2	8	16
LIMOGES départ	4	31	9	5	16	21	2	23	8
BRIVE arrivée	7	12	11	59	18	2	0	45	4
BRIVE départ	7	35	12	33	16	19	8	18	52
Gignac-Cressensac	8	13	13	10	16	57	—	—	—
SOULLAC dép.	8	37	13	48	17	22	18	50	20
CAZOULES	8	45	13	58	17	30	—	20	43
La Chap.-d-Mareuil	8	51	14	2	17	36	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9	2	14	12	17	47	—	21	7
Nozac	9	14	14	27	17	59	—	—	—
GOURDON dép.	9	31	14	37	17	19	17	19	21
Saint-Clair	9	40	14	46	18	27	—	—	—
Dégagnac	10	5	14	57	18	39	—	—	—
Thédirac-Peyril	10	2	15	8	18	51	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10	13	15	19	19	2	—	—	—
Espère	10	22	15	28	19	12	—	—	—
Pradines	10	29	15	35	—	—	—	—	—
CAHORS (départ)	10	35	15	41	19	23	19	58	2
CAHORS (arrivée)	11	35	17	30	—	—	2	35	6
Sept-Ponts	11	45	17	38	—	—	6	8	7
Cieureac	11	59	18	7	—	—	—	—	7
Labenque	12	6	18	16	—	—	—	—	7
Caussade	12	40	18	54	—	—	6	55	8
MONTAUBAN arr.	13	14	19	32	—	—	3	41	7
TOULOUSE arr.	16	49	2	59	—	—	4	24	8

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
TOULOUSE d.	4	50	8	48	10	20	13	40
MONTAUBAN d.	6	14	9	48	11	—	16	2
Caussade	6	55	10	29	—	—	16	41
Labenque	7	32	11	9	—	—	17	17
Cieureac	7	40	11	18	—	—	17	25
Sept-Ponts	7	51	11	30	—	—	17	36
CAHORS arr.	7	59	11	38	12	4	17	44
Pradines dép.	8	17	12	42	12	8	17	52
Espère	8	24	12	49	—	—	17	59
St-Denis-Catus	8	32	12	58	—	—	18	7
Thédirac-Peyril	8	46	13	11	—	—	18	20
Dégagnac	8	59	13	25	—	—	18	33
Saint-Clair	9	10	13	34	—	—	18	42
GOURDON (1) d.	9	19	13	43	—	—	18	51
Nozac	9	37	13	58	12	51	19	6
Lamothe-Fénelon	9	45	14	7	—	—	19	14
La Chap.-de-Mar.	9	55	14	16	—	—	19	23
CAZOULES	10	2	14	24	—	—	19	30
SOULLAC dép.	10	8	14	30	—	—	19	36
Gignac-Cressensac	10	25	14	42	13	16	19	49
BRIVE a.	11	20	15	41	—	—	20	49
PARIS (A.) arr.	—	—	—	—	13	58	20	49
PARIS (O.) arr.	—	—	—	—	21	46	23	39
TOULOUSE d.	—	—	—	—	21	78	23	39

De Cahors à Libos

CAHORS	6	22	15	3	»	18	33
Pradines	6	29	15	11	»	18	41
Mercuès	6	38	15	20	»	18	50
Douelle (Arrêt)	6	42	15	24	»	18	54
Parnac	6	49	15	33	»	19	3
Luzech	6	55	15	39	»	19	10
Castelfranc	7	7	15	50	»	19	22
Prayssac (Arrêt)	7	11	15	54	»	19	26
Puy-l'Evêque	7	20	16	3	17	35	19
Duravel	7	27	16	10	17	47	19
Soturac-Touzac	7	35	16	18	17	59	19
Fumel	7	46	16	29	18	26	20
LIBOS	7	51	16	34	18	32	20

De Libos à Cahors

LIBOS dép.	6	27	9	22	14	25	18	12
Fumel	6	38	9	29	14	32	18	20
Soturac-Touzac	6	54	9	40	14	43	18	30
Duravel	7	5	9	47	14	50	18	37
Puy-l'Evêque	7	21	9	55	14	57	18	44
Prayssac (Arrêt)	7	35	10	4	15	6	18	52
Castelfranc	7	52	10	9	15	11	18	57
Luzech	8	12	10	20	15	22	19	3
Parnac	8	25	10	29	15	32	19	17
Douelle (Arrêt)	8	»	10	34	15	37	19	22
Mercuès	8	40	10	40	15	43	19	27
Pradines	8	52	10	48	15	51	19	35
CAHORS	9	1	10	55	15	58	19	42

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5	22	»	14	21	17	13
Vayrac	5	30	»	14	29	17	21
Béaille (arrêt)	5	36	»	14	35	17	23
Puybrun	5	46	»	14	44	17	31
Brethenoux-Biars	6	4	»	14	57	17	45
Port-de-Gagnac	6	12	»	15	5	17	52
Laval-de-Cère	6	23	»	15	14	18	»
Lamativie	6	45	»	15	34	18	21
Siran (arrêt)	7	2	»	15	51	18	38
La Roquebrou	7	20	»	16	7	19	55
AURILLAC arrivée	8	2	»	16	50	19	41

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC départ	5	»	10	3	»	17	11
La Roquebrou	5	39	10	43	»	17	53
Siran (arrêt)	5	51	10	55	»	18	5
Lamativie	6	7	11	12	»	18	22
Laval-de-Cère	6	25	11	28	»	18	38
Port-de-Gagnac	6	33	11	36	»	18	46
Brethenoux-Biars	6	43	11	46	»	19	2
Puybrun	6	51	11	54	»	19	11
Béaille (arrêt)	7	7	12	1	»	19	18
Vayrac	7	7	12	7	»	19	24
St-Denis-près-Martel	7	14	12	14	»	19	32

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson dép.	6	32	10	59	»	19	45
Sarlat	7	53	12	5	17	35	20
Cazoules	8	33	12	44	19	8	21
Souillac	7	31	10	56	13	31	19
Le Pigeon	7	45	11	20	13	48	16
Baladou Arrêt	7	50	11	27	13	53	16